



**HAL**  
open science

## Mise en valeur agricole et contrôle politique de la vallée de l'Euphrate (1865-1946) : étude des relations Etat, nomades et citadins dans le каза de Raqqa.

Myriam Ababsa

### ► To cite this version:

Myriam Ababsa. Mise en valeur agricole et contrôle politique de la vallée de l'Euphrate (1865-1946) : étude des relations Etat, nomades et citadins dans le каза de Raqqa.. Bulletin d'Etudes Orientales, 2002, LIII-LIV, pp.459-488. halshs-00426363

**HAL Id: halshs-00426363**

**<https://shs.hal.science/halshs-00426363>**

Submitted on 25 Oct 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT FRANÇAIS DE DAMAS

BULLETIN  
D'ÉTUDES ORIENTALES

TOME LIII-LIV

ANNÉES 2001 - 2002

*Revue publiée avec le concours  
du Centre National de la Recherche Scientifique  
et de la direction de la Coopération scientifique,  
universitaire et de recherche du ministère des Affaires étrangères*

DAMAS  
2002

# MISE EN VALEUR AGRICOLE ET CONTRÔLE POLITIQUE DE LA VALLÉE DE L'EUPHRATE (1865-1946) :

## ÉTUDE DES RELATIONS ÉTAT, NOMADES ET CITADINS DANS LE CAZA DE RAQQA

Myriam ABABSA-AL-HUSSEINI

*Université de Tours et URBAMA*

*CERMOC d'Amman*

---

Située en marge des étendues cultivées du Croissant fertile et du Bilād al-Shām, la Jazīra est une terre de parcours pastoral de tribus nomades et semi-nomades dont le contrôle n'a été assuré par l'Empire ottoman qu'à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant cette date, la pratique des rezzous par les tribus nomades s'étendait jusqu'aux abords des grandes villes d'Alep, Mossoul et Damas, et l'espace agricole sédentaire (*ma'mūra*) fluctuait au gré du pouvoir exercé par les gouverneurs des villes d'Urfa, Alep et Diyarbekir. Le contexte de développement du commerce international par le rail et la vapeur dans les années 1860 a revalorisé l'isthme mésopotamien entre Méditerranée et golfe Persique, et stimulé la pacification ottomane de la région. Une série de fortins ottomans fut alors bâtie le long de l'Euphrate, permettant le renouveau des anciennes villes de Raqqa et Deir-ez-Zor, dévastées par les invasions mongoles du XIV<sup>e</sup> siècle.

Ces faits sont bien connus et ont donné lieu à de nombreux travaux d'historiens (LEWIS, 1987). Pourtant, si la Jazīra a bien été étudiée (VELUD, 1995, 1993 et 1991), ainsi que la région de Deir-ez-Zor (HANNOYER, 1993, 1982, 1980, 1979), on ne dispose pour la Jazīra de l'Euphrate à cette période que d'un seul travail (DEHEUWELS, FARRA, 1979), alors que les archives mandataires abondent sur l'histoire événementielle de ce *caza* (plusieurs cartons au service historique de l'Armée de terre à Vincennes) et que les intellectuels de Raqqa sont nombreux et actifs dans l'écriture de leur histoire. Aussi, en éclairant l'étude de ces travaux et archives mandataires par des entretiens avec des personnalités raqqoises (cf. note 2), écrivains, intellectuels et chefs de tribus<sup>1</sup>, cet article de géographie historique vise à reconsidérer, du point de vue de leurs configurations spatiales, les impératifs de contrôle territorial du Moyen Euphrate par les administrations ottomanes et mandataires ; les étapes de développement

---

1. Enquêtes réalisées entre 1997 et 2001 dans le cadre d'un DEA puis d'un doctorat de géographie conduit sous la direction du professeur Pierre Signoles de l'Université de Tours (intitulé *Idéologies et constructions territoriales en Syrie, le cas du gouvernorat de Raqqa*), et grâce au soutien logistique de l'IFEAD que je remercie pour son aide.

agricole de la vallée de l'Euphrate et de croissance d'une ville de semi-nomades sédentarisés ; ainsi que les modes de négociation du pouvoir politique entre néo-citadins et chefs de tribus nomades 'Anaza. Il s'agit de vérifier l'hypothèse, démontrée pour la Jazīra, selon laquelle les administrateurs ottomans, puis mandataires, se seraient appuyés sur les grands chefs nomades et les minorités ethniques pour administrer cette région proche d'Alep et dépourvue de grande ville. Je montrerai qu'en dépit de découpages administratifs contraignants, le Mandat a permis aux négociants alépins et aux citadins raqqois de développer des formes drastiques de soumission économique des campagnes, qui ont conduit au développement de structures latifundiaries, de telle sorte qu'elles étaient dominantes au moment de l'Indépendance.

## 1. LE CONTRÔLE D'UNE RÉGION DE PARCOURS PASTORAL (1865-1920)

Le contrôle de la vallée de l'Euphrate a constitué un défi pour les autorités ottomanes jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les tribus nomades contrôlaient cet axe stratégique entre l'Asie et l'Europe, et prélevaient un droit de passage sur les voyageurs. La circulation le long de l'Euphrate était si périlleuse que les caravanes qui reliaient Alep à Bagdad passaient par Birejik, Urfa, Diyarbekir et Mossoul<sup>2</sup>, faisant un détour de plus de 100 km. La renaissance de la région a dépendu de l'installation de garnisons le long de l'Euphrate. Des villages de sédentarisation sont alors réapparus, sous la domination économique de grands chefs nomades et d'investisseurs alépins.

### 1.1. UNE LIMITE DE LA MA'MŪRA

Les steppes de la Jazīra ont longtemps constitué des pâturages pour des tribus moutonnières et chamelières. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les principales tribus nomades s'organisaient en deux confédérations : Shammār et 'Anaza. Elles avaient repoussé vers le nord et l'ouest les tribus installées en Jazīra depuis le XVII<sup>e</sup> siècle : tribus 'adnanites (venues du nord de la péninsule Arabique) des Tayy, des Na'im et des Mawalī, et tribus qahtanites (venues du sud de la péninsule Arabique) des Zubayd, des Walda, des 'Afadla et des Beggāra. L'une des principales fractions des 'Anaza, les Fed'an, s'allia aux Mawalī pour refouler les Shammār au nord de la Syrie.

Les Walda sur le Haut Euphrate, les 'Afadla<sup>3</sup> sur le Moyen Euphrate et les 'Aguedyat en aval de la confluence avec le Khabour formaient des confédérations de tribus semi-nomades moutonnières qui se livraient à des cultures de crue dans les vallées de l'Euphrate et du Balikh. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, elles se répartirent des terres de parcours en Jazīra, avec la vallée de l'Euphrate pour lieu d'hivernage. Elles étaient sous l'allégeance des nomades Fed'an, qui

2. Je conserve l'orthographe courante en français de ces toponymes, j'adopte un système de transcription simplifié sans lettres emphatiques, et je me permets de franciser le nom *raqqawi* des habitants de Raqqa en Raqqois.

3. Originaires du Yémen, avec pour ancêtre mythique Zubayd, ils seraient arrivés dans les années 1650 en Jazīra (entretiens avec un cheikh 'Afadla, Raqqa, février 1997).

4. Les familles aristocratiques des Fed'an s'étaient réparties entre elles le droit de khuwa sur les Walda et les 'Afadla : Khalīl Ibn Hajim al-Muhayd collectait la *khuwa* sur les Walda de Jazīra ; Mujhim ibn Muhayd sur les Walda de Shamīa ; Ibn Q'isheish (Fed'an Khorsa) sur les 'Afadla du sud-est de Raqqa ; et Hajim el-Mujhim sur les 'Afadla du Balikh (Khalaf, 1981 : 52).

leur imposaient la *khuwa*, l'« impôt de fraternité »<sup>4</sup>. Venus du Nejd au XVII<sup>e</sup> siècle, les Fed'an étaient parvenus à étendre par la force leur *mashaykha* sur une grande partie de la Jazīra. Ils n'avaient que peu d'égard pour ces *shawī*, semi-nomades moutonniers de la vallée de l'Euphrate, qu'ils considéraient comme des *shawāya*, des « gens de peu de chose » (CHARLES, 1942 : 39). Un écrivain raqqois m'a fait le récit suivant de l'arrivée de ces tribus :

*« Les premiers habitants de la région furent les semi-nomades Bu Sha'ban, dont le nom remonte à l'imam Sha'bi du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils comprennent les Walda, les Sabka, les 'Afadla, les Bu Humayd. Ils ont tous un ancêtre commun et sont des proches.*

*Au XVII<sup>e</sup> siècle, les grands nomades sont remontés de la péninsule Arabique vers la Syrie : les Fed'an ont occupé la Jazīra, les Hasāna la région de Homs et les Rwalla le Golan et Damas. Ils ont pillé la région et imposé la khuwa aux sédentaires. Ce fut une période de perte de sécurité (fuqdān al-amān). Aux moissons, les bédouins volaient les semences, si bien que les habitants les cachaient dans des trous recouverts de paille, au risque de les voir pourrir. Les fonctionnaires ottomans qui levaient l'impôt étaient équipés d'un bâton ferré au moyen duquel ils frappaient le sol pour découvrir les caches de blé. On les surnommait les « jakkak » du nom du bâton.*

*En 1691, la sédentarisation fut forcée par un sultan tyrannique. Il créa des domaines agricoles militaires (iqta' sultānā 'askarī) sur les terres qu'occupaient les Dana Majed et les Walda et les leur confia. Ces domaines allaient de 'Ain 'Issa à Shbayth près d'Alep. De vastes fermes furent également créées en possessions princières (arādī amīra). Les propriétaires de ces terres versaient des impôts à l'Empire, et les faisaient travailler, ce qui conduisit à la sédentarisation relative. Le sultan avait des terres waqf sur le Balikh au Baci Jabri. Les gens de la vallée, les "Arabes de la région" ('arab al-douari) vivaient d'une petite agriculture de subsistance, d'un peu de blé et de maïs. »*

(un écrivain de Raqqa, entretien de juin 2001)

Un membre des Walda présente le conflit qui opposa les Walda aux 'Afada au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors duquel les Walda, qui occupaient la vallée du Balikh et de l'Euphrate aux environs de Raqqa, furent repoussés en amont vers Shams ed-Din :

*« Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Bū Sha'ban étaient installés d'Alep jusqu'à la limite des terres Beggara, après Sabka et Ma'dan. Les Bū Sha'ban ont un grand ancêtre enterré à Gazal Taba en Turquie, mort en 1520. Le sultan ottoman a donné des terres à ces tribus pour qu'elles n'atteignent pas les villes, depuis Alep jusqu'à Damas. Les Walda étaient le long de l'Euphrate jusqu'à 'Atla. Les Sabka étaient sous leur contrôle. Mais les 'Afadla refusèrent la loi des Walda et mirent le feu. En 1798, un grand combat a eu lieu entre les 'Afadla et les Walda, alors qu'auparavant ils étaient proches, originaires du village de Khafsa (chef Mohammed el-Ganem). Au terme du combat, les Walda se sont trouvés repoussés vers l'ouest sur 120 km le long de l'Euphrate : les 'Afadla depuis Salhabiat Sharqī, les Walda de Salhabiat Gharbī. Deux fils Boursan furent enchaînés (Naif, 9 ans et Mifta', 4 ans). »*

(entretien avec un cheikh des Walda, Raqqa, juillet 2001)

Le témoignage de cette présence Walda au sud de Raqqa était encore donnée sous l'Empire ottoman par l'existence du village de Ratla comptabilisé comme Walda en 1908, mais devenu 'Afadla en 1942 (fig. 1).



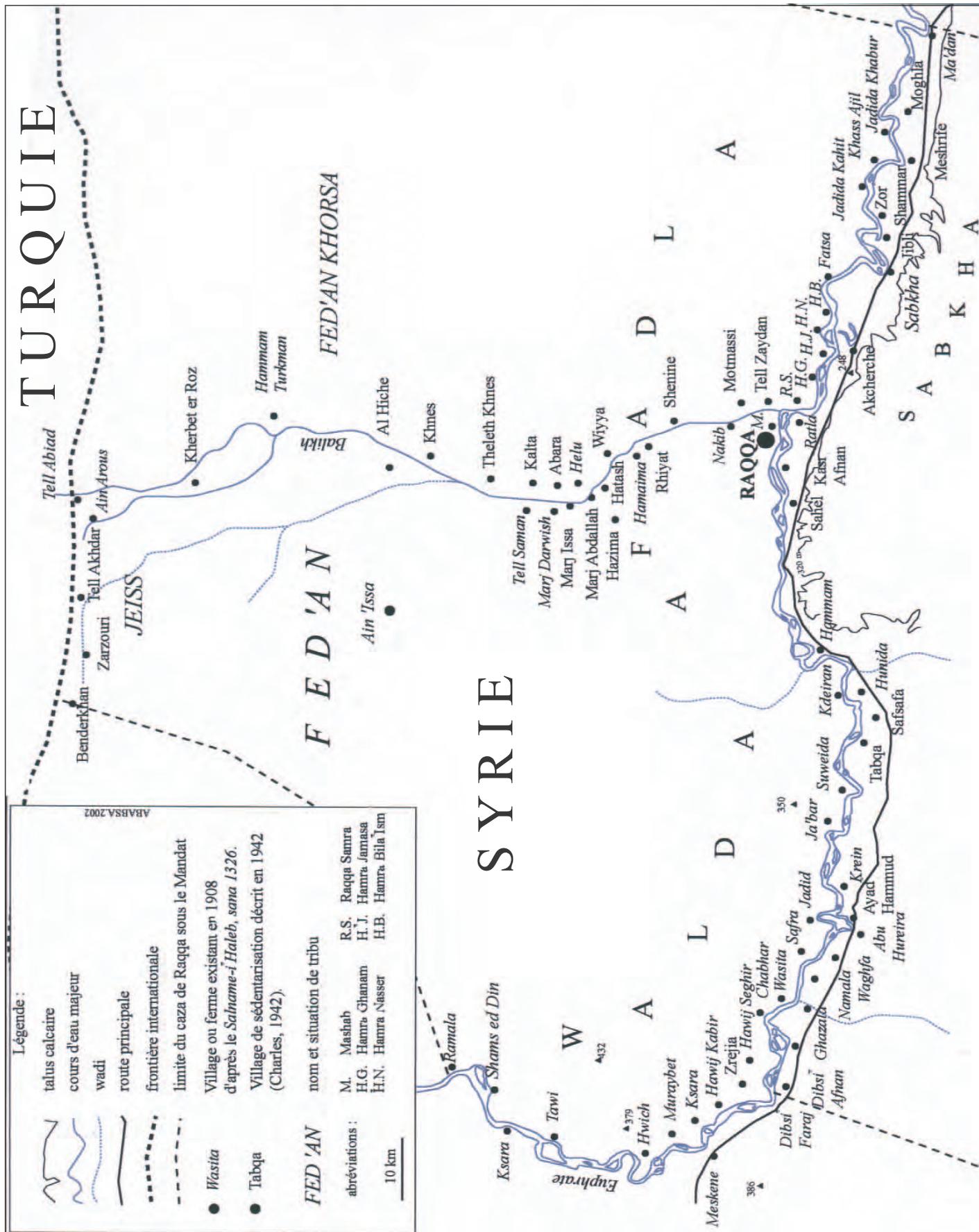


Figure 1 : Localisation des villages de sédentarisation dans le caza de Raqqa en 1942

## 1.2. LE CONTRÔLE TERRITORIAL DE LA VALLÉE SOUS L'EMPIRE OTTOMAN

De l'ère des réformes ottomanes jusqu'à la fin du Mandat français, la Jazīra a connu des formes d'administration propres qui prenaient en compte la présence des groupes tribaux mobiles, qu'il fallait localiser et soumettre à l'impôt. Plusieurs découpages ont été expérimentés dont l'enjeu était d'assurer la protection des villes et des routes commerciales. Ils s'ajoutèrent aux vilayets d'Alep, Diyarbekir et Mossoul. Ainsi, de 1854 à 1919, la région de Raqqa connaît-elle huit statuts administratifs différents. Le *mutessarifa* de Zor est créé en 1854 afin de contrôler la vallée de l'Euphrate entre Meskene et Deir-ez-Zor, où les Fed'an étaient en conflit armé fréquent avec les autorités. En 1865 furent créées la garnison et la *nahia* de Raqqa. En 1868, un Gouvernorat du désert est institué par Arslan Pacha qui entreprend de sédentariser et d'imposer par la force les tribus Shammār et 'Anaza. Ce gouvernorat est lié en 1870 à celui de Deir pour former un nouveau *sanjak* couvrant toute la vallée de l'Euphrate et le nord de la Syrie (LEWIS, 1987). Le *caza* de Raqqa qui dépendait du *sanjak* de Zor fut rattaché en 1890 au vilayet d'Alep (CUINET, 1891). Raqqa et son *caza* furent tantôt rattachés à Alep, à Deir-ez-Zor ou à Urfa. Intégrée au *caza* puis au *mutessarifa* de Deir-ez-Zor entre 1864 et 1885, Raqqa se trouva associée jusqu'en 1914 au *liwā'* d'Alep. Pendant la première guerre mondiale elle dépendit d'Urfa, avant de retourner à Deir-ez-Zor en 1917. Quand un État arabe fut créé à Alep, en 1919, Raqqa y fut intégrée.

Les Ottomans adoptèrent une politique des grands chefs consistant à les doter en terres dans le double but de sédentariser et contrôler les populations de la Jazīra. En 1855, le pacha d'Alep accorda au chef des Fed'an, Jeda'an Ibn Muhayd, le revenu d'une vingtaine de villages de la région Jabal Shbayth, au sud des salines de Jaboul, entre Alep et Meskene (BATATU, 1999 : 23). Le gouverneur de Bagdad et de la Jazīra, Midhet Pasha poursuivit la politique de dotation des chefs en terre et de construction de fortins jusqu'à l'entrée en guerre contre la Russie vers 1878<sup>5</sup>. Des postes de gendarmerie furent bâtis sur l'Euphrate. Leur fonction consistait à collecter les taxes et à protéger les officiels ottomans. Cependant ils ne disposaient pas encore d'une force assez grande pour établir une sécurité réelle dans les campagnes. Les postes de gendarmerie furent délaissés, et les villages en conséquence abandonnés en 1878. En 1879, la voyageuse anglaise Lady Anna Blunt décrit entre Dibsi 'Afnan et Abu Hureira les vestiges de villages en huttes de terre dans une jungle de tamaris. Elle les présente comme le fruit de la politique de dotation en terres des 'Anaza par le pacha Aslan, qui ne fut pas suivie par la sédentarisation<sup>6</sup>. En 1895, les postes de gendarmerie furent réoccupés, mais restaient faibles. Les Ottomans durent donc composer avec les puissances tribales locales. « En 1895, la rive gauche de l'Euphrate fut déclarée sultanisée, et les caravanes en partance de Bagdad reprirent l'itinéraire de la vallée par Ana, Deir-ez-Zor et Raqqa, avec traversée de l'Euphrate au bac de Meskene » (DEHEUWELS, 1979 : 35).

5. « Il avait entrepris de remettre en culture et en valeur les terrains si fertiles de la rive droite de l'Euphrate où les Arabes 'Anezeh régnaient en maîtres. Il fit venir des colons et bâtir des villages, chacun avec des logements et une tour de veille pour un poste de Zabatiyyeh – gendarmerie. Au moindre danger, un pavillon le jour, un fanal la nuit appelait au secours et les postes voisins accouraient sur le lieu menacé », PERTHUIS, *Le désert de Syrie*, 1857, p. 242.

6. BLUNT, 1879 : 74.

Les premiers habitants du *mudirlek* de Raqqa sont les membres des deux tribus semi-nomades 'Afadla et Walda mentionnées en 1871 dans l'almanach d'Alep (*Salname-i Haleb sana 1288*, Alep, imprimerie d'État, p. 172-173)<sup>7</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des terres furent accordées par l'empire ottoman aux tribus semi-sédentaires des rives de l'Euphrate et du Khabūr. Leur étendue était fonction de la taille des tribus. « *Le cheikh de chaque tribu recevait un acte de propriété collectif ; la tribu sédentarisée était exemptée du service militaire et de l'impôt perçu sur les routes ; elle recevait même des outils agricoles. En contrepartie, les nouveaux paysans étaient tenus de payer une redevance annuelle comme loyer sur la terre, à titre d'impôt foncier. Cette taxe représentait 17 % de la récolte* » (DEHEUWELS, 1979 : 32). Les chefs de tribus nomades conclurent des accords avec des investisseurs alépins pour mettre en valeur ces terres. Ces derniers fournissaient les semences, employaient des semi-nomades de la vallée et assuraient la commercialisation des récoltes, avant que de tels investisseurs n'apparaissent au sein des grandes familles de la bourgade naissante de Raqqa.

Les almanachs (*salname*) du vilayet d'Alep des années 1307, 1309, 1310, 1312, 1313, 1318, 1320, 1324 et 1326 de l'hégire, donnent des estimations de la population du *caza* de Raqqa, de sa production et de ses activités. On y lit que la population sédentaire recensée en 1894 s'élève à 7 300 personnes, et que la superficie cultivée du *caza* est de 11 315 donums de blé, 8 211 donums de millet, 625 de sésame, 614 de maïs et 530 d'orge (*Salname-i Haleb*, 1312, p. 268). En 1908, le chiffre de la population recensée est de 12 127 personnes dans « les villages et les fermes » du *caza* et à 795 dans la « ville » de Raqqa (*Salname-i Haleb*, 1326, p. 388). Ce dernier *salname* fournit la liste des villages de sédentarisation par tribu le long de l'Euphrate et du Balikh (cf. fig. 1). Il s'agit de 21 villages et deux fermes pour les Walda de Jazīra ; de 13 villages et d'une ferme pour les Walda de Shamia ; de 23 villages et une ferme pour les Sabkha ; et de seulement 7 villages et 18 fermes pour les 'Afadla, encore peu sédentarisés (*Salname-i Haleb*, 1326, p. 539 ; cf. annexe n° 1).

Les premières tribus qui se sédentarisèrent au début du siècle gardèrent leurs troupeaux qui étaient confiés à des bergers. Elles cultivaient l'orge et le blé sur des terres possédées par de grands propriétaires raqqois ou alépins. Les villages avaient l'allure de campements de tentes, organisées autour de maisons en torchis. Les tribus semi-nomades des Walda et 'Afadla pratiquaient une agriculture céréalière et cotonnière, dans le lit majeur de l'Euphrate, après ses crues de printemps. Ils vivaient en été dans des cabanes en bois de réglisse, au bord du fleuve, les *sibat*. Quelques pistes reliaient ces villages à Raqqa, où se trouvaient les fonctionnaires de justice, et des commerçants en nombre grandissant.

### 1.3. LE RENOUVEAU DE RAQQA

Après être restée une ville fantôme pendant six siècles, Raqqa connaît son renouveau à la construction en 1865 d'un poste de gendarmerie (*karakol*) ottoman dans l'angle sud-ouest des

7. Les textes ottomans utilisés ont été traduits généreusement par Stefan H. Wirsinger de l'Université de Chicago, auquel auquel j'exprime toute ma reconnaissance.

vestiges de l'enceinte abbasside de Rāfiqa<sup>8</sup>. Sa situation stratégique au carrefour des routes d'Alep à Bagdad (la célèbre route des gués de l'Euphrate) et d'Urfa à Damas, a justifié la construction du *karakol* dans le contexte international de développement des échanges commerciaux entre l'Asie et l'Europe des années 1860. La présence d'une force de gendarmerie et de quelques fonctionnaires contribua à attirer des marchands ambulants qui sillonnaient les steppes, des paysans des environs d'Urfa et de Birejik, ainsi que des semi-nomades de la région. Ces groupes venaient de Mossoul (Bū Badran menés par les 'Ujaily), d'Urfa et de Diyarbekir (tribu Tayy, menée par les Bakri)<sup>9</sup>. Ils se fixèrent autour du *karakol* et utilisèrent les briques de l'enceinte abbasside (partie sud et ouest) pour construire leurs *maḍāfa*, ou maisons d'hospitalité, le reste de l'habitat étant constitué de tentes jusque dans les années 1880. Les historiens locaux et les intellectuels aiment rappeler que les premiers habitants de Raqqa étaient des familles et non des clans de tribus. La distinction est d'autant plus intéressante qu'ils précisent l'appartenance à telle ou telle tribu, mais comme origine lointaine. Le livre d'histoire de Raqqa publié par le gouvernorat en 1992 présente une description succincte des premières familles raqqoises :

*« Les premières tribus à se fixer (près de Raqqa) furent au début du XIX<sup>e</sup> siècle les 'Afadla et les Walda. Les migrants s'installèrent à Raqqa sous la protection de ces tribus parce qu'ils devaient conduire leurs troupeaux pâître loin de la ville, et craignaient de subir les attaques des tribus voisines. Aussi décidèrent-ils de former une alliance, comprenant les familles 'Ujaily, Blebil, Hassūn, Mohammed Hassan, Hanāta, Shāhīn, Kuwaider, Shu'ib, Ramadan Agha, Hammad al-Jarf, Bakrī, Chablī et Salama. »*

(Raqqa, perle de l'Euphrate, 1992 : 267)

Ces familles sont les plus anciennes de la ville. Elles étaient divisées non en une mais en deux alliances ou rassemblements (*half*) : celui des Kurdes et celui des 'Asharīn. Les Kurdes comprenaient quelques familles d'origine kurde, mais les Raqqois aiment préciser que leurs membres sont majoritairement arabes. Il est plus juste de dire qu'au siècle dernier les Kurdes ont développés des liens matrimoniaux au point qu'« ils se mêlèrent aux habitants et il était impossible de distinguer l'Arabe du Kurde dans la ville de Raqqa » (AYYACH, 'Umrān, 1971). Ce rassemblement comprenait les Ka'kaji, les Bakri et les Chablī Salama. Il existe une polémique, encore aujourd'hui, concernant les Ka'kaji et les Bakri, unis par plusieurs mariages, et qui sont désignés comme Kurdes par les 'Asharīn, alors qu'ils refusent l'attribution de cette identité. Le rassemblement « 'asharīn » regroupait les 'Ujaily, les Hassūn, les Blebil, Hanāta, Kuwayder et les Shu'ib.

8. Ancienne ville de garnison située au limes d'empires successifs, au contact de la Jazīra et du *Bilad al-Shām*, à 200 km à l'est d'Alep, Raqqa sur l'Euphrate connut son âge d'or sous le calife Hārūn al-Rashīd.

9. Ainsi, selon le livre du gouvernorat, les premières familles de la ville sont venues de quatre régions. Les unes des environs de Mossoul sont passées par Nissibin et Urfa (Raha), avant de s'installer à Raqqa. D'autres du village de 'Ashara sur l'Euphrate (l'ancienne Tarqa), et de la région des 'Aguaydat directement à Raqqa, ou en passant par Urfa. D'autres de Hama via Membij ; de Diyarbekir, via Urfa ou non. Une dernière partie enfin est venue d'Alep (Raqqa, perle de l'Euphrate, 1992 : 266).

Ces familles négocièrent pour leur installation l'accord des 'Afadla qui hivernaient à l'est des murailles de Rāfiqa, dans le village de Mashlab. Des Tcherkesses, arrivés du Caucase en deux vagues en 1906 et 1917 (dont l'une de cinquante familles des Kabartai conduite par Taloustan Enzor), s'établirent sur des terrains accordés par la municipalité ottomane et situés à l'ouest de Rāfiqa, à l'écart des anciennes familles. Certains migrèrent par la suite vers Membij et près de Homs et Quneitra. Ces deux alliances kurdes et 'asharīn se répartissaient périodiquement des terres *mushā'a*, dont la propriété était collective mais l'exploitation individuelle. La division de Raqqa en trois quartiers kurde, 'asharīn et tcherkesse est encore repérable par la localisation des *maḍāfa* qui donnent leur nom au quartier, ainsi que par la propriété foncière et l'intense vie sociale de visite des familles au sein de ces quartiers (ABABSA, 2001).

*Familles du rassemblement 'asharīn :*

Famille	Origine ethnique	Origine tribale	Origine géographique
Al-'Ujaily	Arabe	Bū Badran	Environs de Mossoul
Al-Blebil	Arabe	Bū Badran	Environs de Mossoul
Al-Hassūn	Arabe	'Agaydat	'Ashara
Al-Mohammed Hassan	Arabe		'Ashara
Al-Hanata	Arménienne		Environs d'Urfa
Ash-Shahin	Arabe		Environs d'Urfa
Al-Kuwayder	Arabe	Mawālī	Environs de Hama

*Familles du rassemblement kurde :*

Famille	Origine ethnique	Origine tribale	Origine géographique
Ramadan Agha	Kurde	Milli	Est d'Urfa
Hammad al-Jarf	Kurde	Milli	Environs d'Urfa
Hani	Kurde	Milli	Environs de Dyarbekir (de Turquie)
Ka'kaji, Bakri	polémique		
Shabli Salama	Arabe	Tayy	

(source : DEHEUWELS, 1979 : 44, et entretiens à Raqqa, été 2001)

*Tableau 1 : Répartition des premières familles raqquoises au sein des deux rassemblements kurde et 'asharīn (XX<sup>e</sup> siècle)*

Les premières fonctions de Raqqa furent la protection des routes et des circulations sur le fleuve. Raqqa eut tôt des fonctions religieuses avec un *qadi* et une mosquée bâtie par les premières familles en 1885. Les habitants de Raqqa étaient des agriculteurs, des commerçants, des employés de la compagnie hollandaise de réglisse, et des trafiquants d'antiquités. La ville jouait un rôle de marché pour les tribus environnantes. En 1908, Raqqa était peuplée par 300 familles (LEWIS, 1987 : 36), et comptait 228 maisons (*khane* en turc), 4 cafés, 2 fours et 145 boutiques comme l'indique le tableau 2.

	1891 1307 H.	1892 1310 H.	1894 1312 H.	1900 1318 H.	1908 1326 H.
<i>khane</i> dans Raqqa	150	159	60	122	228
café	2	2	2	4	4
boutiques	75	85	85	80	145
fours	-	2	2	2	2
villages	-	40	48	48	57
fermes	-	-	-	-	27
maisons	-	1 473	2 000	2 286	2 164
terres cultivées ( <i>donums</i> )	-	-	-	21 295	21 295
population	4 803	5 120	5 841	8 868	12 127

(source : Salname Haleb, Imprimerie nationale, Alep)

Tableau 2 : Statistiques du bâti et des activités dans le *caza* de Raqqa (1891-1908).

#### 1.4. L'ÉTAT BÉDOUIN DE HAJIM IBN MUHAYD (1920-1921)

À la chute de l'Empire ottoman, plusieurs révoltes nationalistes ont eu lieu dans le nord de la Syrie. L'armée française combattait en Cilicie contre les Turcs, pendant que des révoltes bédouines et nationalistes se montaient près des villes d'Alep (dirigée par Ibrahim Hanano) et de Deir-ez-Zor (révolte des 'Agaydat)<sup>10</sup>. Les Raqqois ont aussi leur épisode de révolte et d'organisation politique autonome. Il s'agit de « l'État méconnu de Hajim ibn Muhayd »<sup>11</sup>, chef de tribu Fed'an qui instaura dans les environs de Raqqa, d'août 1920 à décembre 1921, un État bédouin appuyé par les soldats de l'armée ottomane (LEWIS, 1987 : 148-154). Cet épisode revêtit pour les Raqqois une place comparable à celle de l'épopée fayçalienne dans l'histoire du nationalisme arabe : celle du mythe de l'indépendance volée par les puissances impérialistes. Raqqa est ainsi présentée par ses intellectuels comme le seul lieu de Syrie où flotta le drapeau arabe de Fayçal, alors que Damas et Alep étaient aux mains de l'armée française :

*« Raqqa est devenue, alors que le pays continuait de subir les conséquences de la guerre, le siège d'un événement unique et qui n'a pas d'égal. J'ai consacré des études et des livres à cet événement fameux qui s'est produit il y a peu de temps, et qui est resté dans nos mémoires comme le "gouvernement de Hajem". J'y ai démontré comment nos pères, en dépit de la faiblesse de leurs connaissances en sciences politiques et dans les modes de construction d'un État, réussirent à bâtir un gouvernement indépendant, bien administré et aux idéaux élevés. Mais leurs moyens limités d'une part, et la politique des grands pays victorieux d'autre part, n'ont pas permis à cet État d'exister plus d'un an et demi. »*

(Abd es-Salam al-'Ujaily, *Sawt al-Rāfiqa*, n° 15 et 16, octobre et novembre 1998)

10. La révolte bédouine de Deir-ez-Zor animée par le gouverneur chérifien de Raqqa, Ramadan al-Shalash, en septembre 1921, est présentée par les nationalistes syriens comme le symbole de la lutte pour l'indépendance nationale. L'armée française entreprit une campagne de pacification appuyée par des compagnies méharistes et kurdes (tribu Milli). Lire à ce sujet la thèse d'histoire de M. PROVENCE de l'Université de Chicago.

11. C'est là le titre de l'essai d'AL-'UJAILY publié en 1963 dans le recueil *Ahādīth al-'Ashiat*, 1965.

Le fait que quelques intellectuels rappellent cet âge d'or est d'autant plus intéressant que leurs parents, notables propriétaires installés dans la bourgade de Raqqa, souffrirent des spoliations réalisées par Hajim ibn Muhayd, et négocièrent avec les Français sa reddition, comme en témoignent les archives de l'armée du Levant. Même le chef des 'Afadla, Mohammed al-Huwaydī, bien que désigné *qaimaqam* de Raqqa par Fayçal et devant allégeance à Hajim, força ses hommes à quitter les troupes (*zkurt*) de ce dernier (KHALAF, 1981 : 79). Alors que les intellectuels glorifient aujourd'hui l'âge tribal de Raqqa sous Hajim ibn Muhayd, ce qui leur permet de valoriser leur capacité de gestion autonome dans la Syrie contemporaine, plusieurs rapports mandataires dépeignent cette période comme celle de la spoliation et de la soumission de leurs pères aux nomades. On lit ainsi : « *L'armistice, le régime anglais et les années troublées qui suivirent ont rabattu davantage le panache dominateur du citoyen. Durant ces "années d'anarchie" (nov 1918 - nov 1921), les sédentaires furent étouffés dans leurs villes et soumis à l'arbitraire intolérable des gens de tribus* »<sup>12</sup>. Les familles de Raqqa, qui deux générations auparavant étaient encore semi-nomades, manifestaient désormais la méfiance des sédentaires vis-à-vis des nomades Fed'an et des *shawī* de la vallée, 'Afadla comme Walda.

Au nom d'impératifs de contrôle des circulations et de pacification, l'Empire ottoman mit en œuvre des politiques de dotations en terres des grands chefs, d'imposition et de divisions territoriales. Quelles en furent les incidences sur le développement agricole de la vallée et la croissance de la ville de Raqqa dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ?

## 2. INTERVENTION ÉTATIQUE ET URBAINE POUR LE RENOUVEAU AGRICOLE DE LA VALLÉE (1921-1946)

Bien que comprise dans le territoire du Mandat français, la Jazīra a bénéficié d'une organisation administrative propre, continuant de séparer l'État du désert du reste de la Syrie. Cette situation a tenu à son absence de structure urbaine, à la présence de grandes tribus nomades et à la diversité ethnique de sa population<sup>13</sup>. La sédentarisation des tribus devait permettre à la fois de s'assurer du contrôle territorial en des frontières fixes et d'augmenter les revenus de l'État par l'imposition. Dans leurs relations avec les tribus, les officiers mandataires sont influencés par une conception que l'on pourrait qualifier d'orientaliste du grand nomade, considéré comme noble et généreux, par opposition aux semi-nomades, les *shawī* de la vallée de l'Euphrate. Le Mandat favorisa l'installation d'une colonie arménienne sur le Balikh, dans le cadre de la politique de soutien international aux réfugiés chrétiens arrivés en Jazīra au début des années vingt pour les Arméniens, et à partir de 1932 pour les Assyro-Chaldéens d'Irak.

12. Nantes, 546-7, 1932, Kh. GEBARA, *Rapport sur la situation sociale du caza de Raqqa*.

13. « *Le point sensible de toute la Syrie est restée la Jezireh. La complexité des problèmes que pose l'administration de cette province tient à la diversité des groupes de population qui l'habitent : 81 450 Kurdes, 41 900 Arabes, 1 100 Tcherkesses, 31 050 Chrétiens, 900 Juifs, 2 150 Yézidis (langue kurde).* » Ministère des Affaires étrangères, 1938, *Rapport à la Société des Nations sur la situation de la Syrie et du Liban, année 1937*, Imprimerie nationale, Paris.

## 2.1. CONTRÔLE BÉDOUIN, IMPOSITION ET NOMINATIONS ADMINISTRATIVES

L'administration du « contrôle bédouin » fut instaurée en 1921 afin d'établir un contact direct entre les chefs de tribus et les autorités militaires (VELUD, 1993). Il s'agissait de couper la Jazīra des villes de l'Ouest, dont les assemblées représentatives pouvaient stimuler les velléités nationalistes des chefs. La présence française se limitait alors à deux brigades de gendarmerie dans le *sanjak* de Deir-ez-Zor : l'une à Deir-ez-Zor même et l'autre à Raqqa. À Raqqa, il s'agissait de 35 gendarmes, répartis entre le chef-lieu et les sièges de *nahia*, d'un policier municipal, d'un officier et de 40 gardes à cheval.

Les chefs de tribus avec lesquels les autorités mandataires traitaient étaient pour les 'Afadla, Huweidi al-Chlach et Mohammed al-Faraj ; et pour les Walda, Chouach al-Boursan. En 1931, les nomades Fed'an dirigés par Mujhim al-Muhayd, comptaient 3300 tentes près de Raqqa et Deir-ez-Zor ; en multipliant par 10 on obtient une population d'environ 33 000 personnes. Les Shammār représentaient 2400 tentes réparties dans la région de Deir-ez-Zor, sous la direction de Mesh al-Daham. Les semi-nomades 'Afadla avaient 1000 tentes dans les environs de Raqqa et les Walda 1 200. Les Sabkha, en rive droite de l'Euphrate, avaient pour chef Soan al-Alewi, et comptaient 1000 tentes (MÜLLER, 1931). Les tribus du nord, Bū Assaf, les Turkmènes, les Mechourt, fractions Barazes et les Djeiss palabraient à la frontière pour savoir de quel côté se fixer<sup>14</sup>. Le Contrôle bédouin s'exerçait sur ces tribus, évitait les séjours prolongés des chefs dans les villes, les désarmait à l'entrée de la *ma'mūra* et luttait contre les rezzous. Cela signifiait en fait l'établissement d'une relation directe entre les nomades et le gouvernement, chose qui inquiéta les semi-nomades de la vallée jadis inféodés aux premiers par le biais de la *khuwa*.

Le projet mandataire était d'accélérer la sédentarisation par la mise en valeur de ces terres et l'interdiction du rezzou. Les agriculteurs de la vallée du Balikh étaient ainsi menacés par les incursions des Fed'an Khorsa de la fraction d'Abdul Razzak al-Omayer, qui ne reconnaissaient plus l'autorité de leur chef<sup>15</sup>. Comme le rezzou était le principal mode de redistribution de la richesse, son interdiction signifiait la fin du nomadisme<sup>16</sup>. Mais les rezzous se poursuivirent et la circulation dans la vallée demeura périlleuse tout au long du Mandat<sup>17</sup>. Le Mandat laissa même des tribus monter des opérations de contre-rezzous<sup>18</sup> ! La situation

14. SHAT (service historique de l'Armée de terre), carton, 4H107, Bulletin mensuel de décembre 1921 (Alep, 18 janvier 1922).

15. SHAT, carton 4H85, BR (Bulletin de renseignements n°) 69 (10-13 juillet 1925).

16. M. Lacaze a montré combien l'interdiction des rezzous créait des déséquilibres entre les tribus, dont les *diras* étaient jusqu'alors définies, et contraignait à terme les semi-nomades à la sédentarisation (LACAZE, 1987).

17. En 1933, on compte 86 voitures attaquées sur les routes syriennes, pour 7 morts et 18 blessés. En 1934, le chiffre s'élève à 28 agressions, dont 8 dans la vallée de l'Euphrate, 17 dans les territoires du nord de la Syrie (Alep, Alexandrette), 2 au Liban et 1 dans le sud de la Syrie ; soit 41 voitures attaquées, 2 morts et 5 blessés. (source : SHAT, 7N1047 supp, BH1, 4 janvier 1935).

18. « Avant 1930, en effet, le désert restait encore houleux ici ou là (...). Pour contrebattre ces expéditions de pillage, fréquentes dans l'arrière-pays encore houleux, notamment du côté kurde, il fallait laisser se monter, avec les Fed'ân ou les Afadlé, des contre-rezzous allant appliquer sur les coupables la loi sémitique du talion ; mais il en résultait une atmosphère d'agitation chronique qui favorisait l'aggravation des rivalités entre les tribus et, dans ce secteur, celle qui était latente entre les chameliers et les moutonniers parfois encore victimes de leurs exactions. » (CHARLES, 1942 : 81).

devint particulièrement tendue lors des sécheresses de 1932 et 1933. Il fallut alors éloigner les tribus des zones agricoles. Ces crises climatiques accélérèrent la sédentarisation des tribus semi-nomades ayant perdu leurs troupeaux, dans le contexte de la crise économique mondiale affectant le souk d'Alep, et de la dépréciation de 40 % de la monnaie turque d'argent, la *médjidié*, en janvier 1930<sup>19</sup>.

Le changement de régime fiscal fut un outil de contrôle des tribus. Celles-ci furent assujetties jusqu'en décembre 1928 soit au paiement de l'*uweidi* (impôt global, forfaitaire, déterminé par le nombre de tentes, perçu par le cheikh), soit à celui de l'*aghnam* (impôt de capitation basé sur le dénombrement des animaux). La perception de l'impôt fut utilisée par le Mandat pour renforcer encore le pouvoir des grands chefs, qui furent associés à sa levée, aux côtés de compagnies méharistes. Ainsi, en juillet 1927, les chefs Fed'an Mujhim et Mezoued assistent-ils le Mandat pour la levée de l'*uweidi* sur leurs tribus. En réaction à cette politique favorable aux grands chefs, Mohammed al-Faraj des 'Afadla tenta en juillet 1928 de lancer une pétition afin de demander au Mandat que les impôts soient levés par les chefs de tribus semi-nomades<sup>20</sup>. Le 28 décembre 1928, l'*aghnam* fut étendu à toutes les tribus sans distinction. Mais devant l'opposition des chefs, dont Abdul Aziz Ibn Mezoued, au dénombrement des troupeaux, et aux menaces qu'ils formulèrent de ne plus conduire leurs troupeaux en Syrie, cette extension ne fut pas appliquée. La seconde réforme de 1934 se fonda sur le dénombrement des troupeaux et non plus sur un forfait. « *Le régime fiscal reposant sur les nomades a contribué à distinguer les tribus syriennes des irakiennes, et a engendré des liens forts entre les nomades et l'État* » (LACAZE, 1987 : 80). Dans la même logique favorable aux nomades, une législation tribale spéciale fut instaurée par le Mandat, donnant une certaine autonomie aux nomades. En 1929, les chefs de la tribu 'Afadla demandèrent à plusieurs reprises que cette loi leur soit appliquée du fait des « *arbitraires du gouvernement local qui cherche par tous les moyens à diminuer leur influence* »<sup>21</sup>.

Sous le Mandat, les chefs virent leur pouvoir renforcé du fait de la capacité qui leur fut accordée de redistribuer les terres. Les villageois devaient leur verser des redevances pour les terres cultivées sur leur domaine (VELUD, 1991 : 450). Les chefs de tribus furent également nommés à des postes administratifs, notamment comme *moudir* des *nahia*. Cette décision fut prise au détriment des commerçants de Raqqa et de Deir-ez-Zor pour lesquels les *moudir* récupéraient auprès des tribus les dettes qu'ils avaient contractées chez les commerçants<sup>22</sup>. Leur rôle fut de servir d'intermédiaires entre les autorités et leurs tribus, renforçant ainsi leur statut devenu celui « *d'agents de liaison entre les autorités syriennes et leurs tribus pour*

19. Au printemps 1933, le Mandat doit distribuer des vivres, et la misère est si grande que les Bédouins bradent leurs animaux et menacent les villages : « *104 villages de Jézireh et du caza de Jerablous ont été désertés par les paysans... si grande est la misère des Bédouins que pour se procurer du pain, ils vendent leurs animaux au prix de quelques sous. À Jerablous, les moutons sont vendus à un demi médjidié, le chameau à un médjidié, bœuf à 1 et demi.* » (SHAT, revue *Asie Française* N° 307, février 1933, cité par LACAZE, 1987.)

20. SHAT, carton 4H100, BR N° 60 (25 juillet 1928).

21. SHAT, carton 4H100, BR 14 (6 mars 1929).

22. SHAT, carton 4H100, Bulletin semestriel de Deir-ez-Zor (juin-août 1923).

*l'application de toutes les mesures administratives* ». En ce qui concernait les villages, des « conseils des anciens » furent créés qui organisaient l'administration des communautés villageoises, « surveillaient l'exercice des servitudes collectives et défendaient les droits du village » (LATRON, 1936 : 226).

## 2.2. SÉDENTARISATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Les archives du Levant permettent de suivre tout au long des années vingt et trente du XX<sup>e</sup> siècle la sédentarisation des tribus et la formation des villages. Dans les années vingt, les requêtes des *mukhtar* aux officiers du Mandat, sont assez homogènes : elles portent sur la protection contre les nomades, la diminution des impôts, la création de banques agricoles et l'avance de semences aux cultivateurs, la création d'écoles et l'assistance médicale, autant de mesures leur permettant de s'affranchir de leur dépendance envers les propriétaires fonciers citadins et de les protéger contre les incursions des nomades. Après avoir protégé les villages des rezzous, la seconde œuvre du Mandat fut d'allouer des prêts par le biais de la Banque agricole de Raqqa, à partir de décembre 1924. Dans le bulletin semestriel du *sanjak* de Deir-ez-Zor daté de juin 1923, la création d'une succursale de la Banque de Syrie est souhaitée, afin de « faire tomber tous les prêteurs à gages en libérant les tribus du joug économique des *Deirotés* ». Les tribus semi-nomades des Walda furent parmi les premières à développer l'agriculture par la sédentarisation d'une grande partie de ses membres. Les villages de Tawil, Shams ed-Din, Chuakh al Boursan, Ja'bar, Kdeiran et Hawij Seghir demandèrent des prêts à la Banque agricole de Raqqa dès décembre 1924<sup>23</sup>. Tout ceci contribua à différencier la région de Raqqa du reste de la Syrie, où seuls les grands propriétaires eurent accès aux prêts bancaires du Mandat (KHOURY, 1987 : 64).

La sédentarisation fut tout d'abord un phénomène de transformation des aires de mouvance (*dīra*) des tribus en propriétés. Au fil des bulletins de renseignement de l'armée du Levant, les noms des grands chefs de tribus apparaissent ainsi que leurs procédés de mise en valeur agricole. L'exemple fut donné par des chefs qui plantèrent des arbres et firent des essais dans la culture du coton, comme le chef nomade Fed'an, ou des chefs semi-nomades plus mineurs comme Derwich al-Khalaf. Ils devaient composer avec les populations sédentaires présentes dans la vallée du Balikh. Seuls les semi-sédentaires de la tribu Sabkha se mirent à construire en pierre, et à tracer des pistes reliant leurs villages à la route Alep - Deir-ez-Zor<sup>24</sup>. Quand les pluies étaient abondantes, et les pâturages verts, ces « sédentaires partaient avec leurs troupeaux à quelques heures de leurs villages ». Les 'Afadla dirigés par Bashir al-Huwaydi partaient ainsi avec leurs tentes s'installer sur leurs terres des rives du Balikh, près des puits de Bir Sa'id et de Khnes ; tandis que ceux du Balikh se rendaient près de 'Ain 'Issa. Les nouveaux villages étaient

23. « En janvier 1925, les prêts de la Banque agricole de Raqqa pour la période de septembre 1924 à janvier 1925 sont de 997 270 £ syriennes, et 314 000 £ non encore versées, soit 1 311 270 piastres syriennes », SHAT, carton 4H85BR n° 3 (6-7 janvier 1925).

24. « Les habitants du village de Suweida, Khamissié, Moughla Kébir, Moughla Seghir, Bou Hamad, Mcherfé, Zor Chammar, Djibli et Sherida ont ouvert une piste allant de la piste Alep - Deir-ez-Zor à leur village », SHAT, carton 4H85, BR N° 57 (19 juillet 1927).

situés le long des vallées de l'Euphrate et du Balikh où les terres étaient fertiles et où les conditions d'irrigation permises par les *nasba* et les norias étaient bonnes. Selon le poète des 'Afadla, Mahmoud Dakhira, la *dīra* des 'Afadla s'étend encore à 60 km à l'est de Raqqa, 30 km à l'ouest, et 40 km au nord. Tous les villages aux toponymes en Kasr, Khas, Jadid et Karama correspondent aux anciennes *sibat* d'estivage des 'Afadla sur l'Euphrate (cf. annexe N° 2). En 1929, « *la tribu comprend 3000 tentes, dont 250 tentes nomades en continuel déplacement, 4000 hommes en état de porter des armes, 300 chevaux, 25 000 moutons et 800 fusils. Ils paient 4 585 484 piastres d'impôts aux finances de Raqqa* »<sup>25</sup>. Les Walda, dont la sédentarisation est plus avancée, versent plus d'impôts à Raqqa, 6 578 674 piastres, alors que, dans la *caza*, ils ne sont que 2000 tentes dans ce *caz*, (1000 dans celui de Membij et 500 dans le Jabal Saman). Ils possèdent 30 000 moutons, sont 3000 hommes en état de porter des armes et ont 1500 fusils. Avec 1300 familles et 2000 hommes armés de 350 fusils, les Sabkha versent 2 274 945 piastres aux services des impôts du *caza*, et possèdent 20 000 moutons et une centaine de chameaux.

La question du cadastrage des nouvelles terres mises en culture se posa dès 1923, dans la mesure où les agriculteurs de la vallée s'approprièrent aussi des terres. On lit ainsi :

*« Il faut surveiller les riverains de l'Euphrate qui s'étendent : ils sont en partie propriétaires, mais leurs titres portent sur 2 ou 3 baccaras de 14 donums chacun qu'ils ont achetés au prix initial de 20 à 30 piastres or le donum. Or ils cultivent environ 70 donums par baccaras et ont tendance à s'étendre. Ce qui est bien. Mais il faut leur accorder les titres de propriété auxquels leur donne droit la mise en valeur de terrain sur dix ans. Leur vendre leurs terres (pour les profits fiscaux) dès maintenant, au prix d'achat initial de la parcelle dont ils sont propriétaires »<sup>26</sup>.*

Les propriétaires raqqois tentèrent de soudoyer les agents du cadastre pour faire enregistrer des terres à leur nom<sup>27</sup>. Un début de cadastrage fut entrepris pour les vallées du *caza*, mais tous ces documents furent brûlés pendant la deuxième guerre mondiale.

Les Walda, les 'Afadla et les Beggāra développèrent les cultures dans la vallée de l'Euphrate tandis que les Fed'an, une partie des 'Afadla et les propriétaires raqqois investissaient dans la vallée du Balikh. Ces derniers se trouvèrent en concurrence avec les Turkmènes installés par les Ottomans dès le XVIII<sup>e</sup> siècle dans la vallée du Balikh, et avec une colonie arménienne créée par la Société des Nations en 1924. La colonie fut tout d'abord constituée d'une quinzaine d'orphelins envoyés d'Alep par une dame anglaise nommée Miss Jeppe à Tell Saman, village soumis aux incursions des Jeiss de Mezoued. Leur installation fut négociée avec les chefs Fed'an et le grand propriétaire turc Mahmoud Bey Nedim, dont les terres furent occupées par des Arméniens à Tell Abiad. 25 familles arrivèrent en janvier 1925 dans le village de Tchanegrad, et 30 autres dans celui d'Al Hiche, village possédé par Georges 'Abd al-Rahman, habitant d'Urfa. Elles commencèrent à

25. Nantes, série 546, dossier 7, cabinet politique.

26. SHAT, carton 4H100, Bulletin semestriel juin-août 1923.

27. « *La commission permanente du cadastre instituée par l'arrêté 186 fonctionne de façon très bizarre. Elle ne se compose que du juge de paix et de l'employé du cadastre et elle est accompagnée d'un dénommé Mohammed Khodja de Rakka. Celui-ci offre ses services aux habitants pour applanir les difficultés et demande en retour dans chaque village 5 livres-or* », SHAT, carton 4H85, BR N° 97 (1-5 décembre 1926).

planter dès mars 1925 2000 mûriers et 1000 pieds de vigne, et envisagèrent de mettre en culture 2000 *donums* de coton. Des investisseurs alépins et anglais prirent part à l'association Hajim-Jeppe. Miss Jeppe négocia avec le chef khorsa Mezoued une exploitation arabo-arménienne de ses terrains<sup>28</sup>. Mais il lui fallut aussi négocier avec Hajim ibn Muhayd, basé à 'Ain 'Issa, dont les troupeaux pâturaient sur les champs de la colonie, et qui était déjà en rivalité avec les Tcherkesses d'Omar Bey au sujet de terrains situés à Tell Saman. Son cousin Mujhim entreprit lui aussi de mettre en valeur les terres fertiles du Balikh occupées par les Turkmènes.

Les Turkmènes habitaient les villages de Hammam Bendi et Hammam Turkman, à 20 km au sud-est de Tell Abiad<sup>29</sup>. En novembre 1929, l'émir Mujhim ibn Muhayd, chef Fed'an, entreprit de louer des villages exploités par les Turkmènes, villages situés dans la région de Hammam Bendi, à l'est du Balikh. Il se rendit à Adana pour régler la location de 6 308 *donums* possédés par Mahmoud Bey Nedim, grand propriétaire turc d'Urfa. Ces terres représentaient le tiers des terres de Hammam Turkman. Un deuxième tiers appartenait à un juif d'Alep nommé Azour Adjémi, le tiers en partie à un autre juif d'Alep Sélim Dayan, et le restant, environ 1 500 *donums*, appartenait à des cultivateurs turkmènes<sup>30</sup>. Les Turkmènes furent inquiets de cette transaction et tentèrent avec des avocats d'Alep de se placer prioritaires sur la location des terres. Mujhim entreprit quant à lui d'installer des cultivateurs 'Afadla sur ces terres<sup>31</sup>. Le Mandat laissa faire, constatant que les Turkmènes avaient peu rapporté en redevances les années précédentes. En 1942, l'émir Mujhim est décrit comme un très grand propriétaire foncier pouvant acheter les terrains permettant la sédentarisation de ses inféodés, ou l'installation de groupes nomades moins fortunés<sup>32</sup>.

Une description de la population des principaux villages du caza de Raqqa est fournie en 1931 par les services de renseignements de l'armée du Levant évaluant les gîtes d'étapes potentiels sur les voies principales du caza : le long de la route et de la piste allant d'Alep à Deir ez Zor, et des pistes longeant le Balikh et la frontière turque (cf. annexe 3 et fig. 1). Le nom des principaux propriétaires est mentionné, qui révèle l'extension des propriétés des chefs de tribus Walda (à Shams ed Din) et Fed'an (Tell Saman).

### 2.3. RAQQA ET L'ÉCONOMIE D'OASIS

Tandis que le Mandat favorisait la mise en valeur agricole des vallées de l'Euphrate et du Balikh, la bourgade de Raqqa se développait comme un marché relais d'Alep, tentant de

28. SHAT, carton 4H85, BR 38 (31 mars-1<sup>er</sup> avril 1925).

29. Leurs chefs de fractions étaient Homaydi, Moustafa el-Hassan Araj et Yassine el-'Obayd. En 1927, ils apparaissent dans les bulletins des services de renseignement de l'armée du Levant pour la demande d'un poste d'instituteur pour leur école en construction de 50 élèves (SHAT, carton 4H85, BR N° 65, 13-16 août 1927.)

30. « *Les superficies de ce village situé sur la vallée du Balikh sont estimées en fonction de leur production agricole : 1 500 chambouls de grain semés chaque année. L'émir souhaite les louer sur 70 ans pour une somme de 1 100 livres turques or. Il envisage ensuite de louer ces terres.* » SHAT, carton 4H85, BR N° 1 (4 janvier 1930.)

31. SHAT, carton 4H85, BR N° 25 (5 mars 1930).

32. Ainsi les Fed'an Walda ne pouvant acheter de terres, s'installèrent sur les terres de Mujhim, de Dahim Khalil et d'Ismail, fils de Hajim ibn Muhayd. (Archives diplomatiques de Nantes, fonds Syrie-Liban, série 2133, « Organisation sociale du caza de Rakka », 1942.)

nouer des relations commerciales avec Urfa malgré les barrières douanières. Dans les années trente, Raqqa ne fournissait que des produits de l'élevage non transformée à Alep, auprès de laquelle elle s'approvisionnait en produits manufacturés et de consommation. Alep assurait la vente du bétail et des peaux sur les marchés internationaux <sup>33</sup>.

Si les flux de marchandises et de voyageurs se dirigeaient pour une grande part vers Alep, les troupeaux et les flux de contrebande circulaient du nord vers le sud, animés par des commerçants raqqois, mais aussi soukhniotes. Le tracé de la frontière le long de la voie ferrée Alep-Mossoul a coupé les relations anciennes de Raqqa avec les villes d'Urfa et de Mardin, distantes de 230 et 250 km. Les tribus kurdes et arabes des environs de Tell Abiad se sont retrouvées séparées par cette frontière d'un seul point de vue fiscal, rendant la vente des troupeaux moins rentable. Mais dès 1925, de nombreux commerçants de Raqqa reprurent leurs déplacements vers Urfa et Birejik pour acheter des céréales anatoliennes et « *renouer des relations d'affaires avec les Turcs* » <sup>34</sup>. Les échanges commerciaux se doublèrent d'intenses trafics de contrebande, portant sur l'or, les armes, le pétrole et le sel.

Importations	Quantité	Valeur	Exportations	Quantité	Valeur
Manufactures	8 ballots	10 000 P.A	Peaux de moutons	145 pièces	120 P.A.
Café	100 rotols	165	Peaux de vaches	15 " "	165
Savon	50 " "	75	Peaux d'agneaux	300 " "	45
Sucre	250 " "	35	Beurre	200 rotols	160
Gâteaux divers	100 " "	45	Moutons	2 000 têtes	375
Pétrole	30 caisses	250	Laine	140 rotols	70
Benzine	25 " "	350	Boyaux	400 pièces	4
Pommes de terre	200 rotols	25			
Légumes verts	200 " "	35			
Huile d'olive	10 caisses	1000			

P.A. = piastres d'argent  
1 rotol (raṭl) = 2 564 g

(SHAT, armée du Levant, Bulletin de renseignement n° 40, 18-20 mai 1927).

Tableau 3 : Flux de marchandises dans le caza de Raqqa du 1 au 15 mai 1927.

Un intellectuel de Raqqa m'a livré une présentation originale de l'économie de sa ville au début du XX<sup>e</sup> siècle, la qualifiant « d'économie d'oasis » au milieu de campagnes traversées par les nomades :

*« Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Raqqa était une petite ville, comptant de petits commerçants. La plupart de ses habitants appartenaient aux tribus 'Afadla et Walda. Ils étaient aimables (laṭīfīn) parce que faibles, contrairement aux gens de Deir-ez-Zor qui soumettaient les campagnes par leurs prêts. La ville vivait selon une économie de subsistance (kafaf), vendant de maigres produits agricoles et ovins. L'eau venait du fleuve au moyen de différents systèmes d'irrigation peu performants, et la production agricole était de ce fait*

33. Ainsi Alep assurait 80% des exportations de toisons vers les États-Unis en 1929, soit 40 000 peaux venues de Jazira et du reste de la Syrie. Mais dans le contexte de crise économique mondiale, les États-Unis signèrent un accord avec l'Australie sur l'achat des toisons, qui conduisit à la fermeture du marché de la laine d'Alep pendant quelques mois (SHAT, mai 1930, dossier 1, n° 32).

34. SHAT, carton 4H85, BR 19 (16 février 1925).

*limitée. Les habitants des villages étaient des semi-nomades qui entretenaient tous des troupeaux de moutons, faisant de la région un lieu d'élevage essentiel. Auparavant, les gens de la vallée étaient arriérés d'un point de vue idéologique : ils ne savaient pas réaliser l'accumulation primitive du capital, ni sa reproduction extensive. Le capital se trouvait à Alep. Toutes les grandes villes syriennes vivaient dans des "économies d'oasis", entourées de leurs campagnes qu'elles dominaient par les prêts, puis, vers l'est, des bédouins. Ces bédouins ne faisaient que des dépenses de prestige, dont l'exemple le plus marquant est le cheval pur-sang qui mange plus qu'il ne rapporte et ne sert qu'à la guerre. »*

(propos d'un intellectuel de Raqqa, juillet 2001)

Bien que ses activités commerciales fussent encore, à l'époque, limitées, Raqqa n'en commençait pas moins à développer son emprise sur les campagnes. À partir du Mandat et de la limitation des activités industrielles des bourgeois d'Alep et de Damas par l'adoption de tarifications douanières défavorables à l'exportation de produits syriens, les notables urbains de Syrie se sont tournés vers l'exploitation agricole, particulièrement des grandes superficies inexploitées de l'est (AMIN, 1982). La mise en valeur agricole de la Jazīra nécessitait des investissements en matériel d'irrigation et en semences, qui plaçaient les agriculteurs dans une situation d'endettement permanent. Les contrats de travail mentionnaient le propriétaire foncier, l'exploitant qui louait la terre, le paysan qui apportait sa force de travail, et l'entrepreneur, souvent alépin, qui apportait les capitaux. Les chefs tribaux propriétaires obtenaient 10% de la récolte, les paysans 30%, et les entrepreneurs 60%. Les familles de Raqqa purent d'abord financer seules les roues à aubes, *gharrāf*, mais l'utilisation de moto-pompes fut le fait d'investisseurs alépins, possesseurs de *khans*. Les grandes familles servirent alors de relais entre les *khanji* et les paysans. Le *khānjī*, ou propriétaire d'un *khan* (où sont entreposées des marchandises, mais qui compte parfois des ateliers de fabrication textile, ou alimentaire) fut un personnage essentiel au développement de l'agriculture de la vallée de l'Euphrate (KHALAF, 1991 : 67). À chaque étape nouvelle de mécanisation, il fut présent pour financer les agriculteurs en contrepartie du monopole de la commercialisation. Le prêt était présenté comme un paiement à l'avance de la récolte, mais son intérêt était de 5 à 7%. Les archives de l'armée du Levant rendent compte des relations commerciales entre les commerçants raqqois et Alep, et les avances faites par les *khānjī*. Le Bulletin semestriel de juin-août 1923 comprend une estimation des flux financiers entre ces deux villes à 330 000 FF en deux mois <sup>35</sup>.

Sous le Mandat, quelques grandes familles de Raqqa investirent dans la mécanisation de l'irrigation, par l'achat de moto-pompes essentiellement. Ce mouvement fut également amorcé

35. « Les commerçants ont été très occupés de leurs achats de céréales qu'ils écoulent dans la région même. Actuellement, ils font de grosses avances aux fellah pour l'achat du sésame, récolté mais non encore livré. Ils se rendent ensuite à Alep, dès le début du trimestre prochain, pour se ravitailler en produits manufacturés déjà payés en partie par la livraison d'un millier de caisses de beurre. Il est difficile d'évaluer la valeur numérique du trafic commercial : très élevé, gardé secret par les commerçants. Une base est donnée cependant par les envois d'argent de Deir sur Alep : au cours de deux mois, il a été expédié 330 000 francs aux commerçants alépins en mandats. » (SHAT, carton 4H100, BS juin-août 1923.)

à la fin des années vingt, par les *moukhtar* de villages de la tribu Walda qui remplaçèrent les norias par des moteurs<sup>36</sup>. Quand les notables de Raqqa acquièrent leurs pompes, ils s'attribuèrent 70 % de la production, les 30 % restants allant au paysan. « *Alors que le coût de l'irrigation n'était que de 10 % de la récolte, les propriétaires de motopompes pouvaient en prendre la moitié* » (HINNEBUSCH, 1989 : 234). Aussi faillites de petits propriétaire et concentration de terres caractérisent la situation foncière de la région à la fin du Mandat (KHADER, 1984 : 152).

#### 2.4. LES LITIGES ENTRE NOTABLES RAQQOIS ET ADMINISTRATION MANDATAIRE

Dans les années vingt, plusieurs pétitions furent envoyées au Haut-Commissaire à Beyrouth et au Président de la Confédération syrienne par des notables syriens de la vallée de l'Euphrate au sujet des découpages administratifs de la Jazīra. Elles rendent compte des forces en présence et des intérêts respectifs des grandes familles de Raqqa et de Deir vis-à-vis des villes d'Alep et de Damas. En 1921, le *caza* de Raqqa est intégré au *liwā'* d'Alep. En 1924, le *caza* de Raqqa est détaché du *liwā'* d'Alep pour rejoindre celui de Deir-ez-Zor, au mécontentement des notables raqqois ayant des accords financiers avec ceux d'Alep. Les premiers à se manifester furent les notables de Deir-ez-Zor qui, en janvier 1924, rédigent une pétition pour réclamer à la puissance mandataire l'autonomie de leur *sanjak*, son détachement de l'État d'Alep et son rattachement direct à la Confédération syrienne. Leur requête fut entendue et, en janvier 1925, le *sanjak* de Deir-ez-Zor est détaché de l'État d'Alep et rattaché directement à Damas. Mais cette réorganisation administrative fut accompagnée de la nomination de nouveaux fonctionnaires, ce qui allait à l'encontre des ambitions deirottes d'autonomie<sup>37</sup>.

La conséquence de ce rattachement du *sanjak* de Deir à Damas fut le détachement du *caza* de Raqqa de l'État d'Alep. Cela ne convint pas aux notables raqqois étroitement liés aux grands commerçants alépins. Aussi composèrent-ils dès janvier 1925 une commission pour le rattachement de leur *caza* au vilayet d'Alep. Mais leurs demandes ne furent pas considérées comme opportunes et Raqqa demeura rattachée au *sanjak* de Deir. Les arguments donnés portèrent sur la nécessité de ne pas couper la tribu des Bū Shaban en deux, de ne pas associer au *sanjak* d'Alep des tribus « *non mûres pour la sédentarisation* » et d'assurer l'autonomie financière de Deir-ez-Zor. Le principe d'organisation administrative ottoman était de répartir les tribus entre des garnisons et de délimiter les *liwā'* de telle sorte qu'ils aient des bases économiques assez diversifiées pour financer leur administration. Il fut repris par le Mandat. Cinq ans après, en janvier 1930, l'émir Fed'an Mujhim ibn Muhayd relança un mouvement de pétition pour rattacher le *caza* de Raqqa au vilayet d'Alep, en écrivant à plusieurs chefs de tribus et notables du *caza*, contre l'avis du député du *caza* 'Ubeid Agha. À lire les rapports français, des intérêts personnels de l'émir, liés à la pression des grandes familles alépines Moudarres et Jabri, ont motivé cette requête. Les 'Ujaily ont soutenu cette demande, ainsi que les chefs 'afadla et sabkha.

36. « *L'officier des services de renseignement de Rakka s'est rendu les 18-21 novembre dans la tribu Walda de Jazira. Plusieurs moukhtars ont l'intention d'acheter prochainement des pompes pour améliorer l'irrigation. Les cultivateurs des environs (de Deir-ez-Zor) travaillent paisiblement à leurs jardins. Certains ont acheté des moteurs pour remplacer les norias.* » (SHAT, BR 94, 29 novembre 1927).

37. SHAT, carton 4H85, BH 3 avril 1925.

*« Nous soussignés, habitants du каза de Rakka, composés de chefs de tribus, bédouins, propriétaires et commerçants, agriculteurs et artisans, avons l'honneur de vous exposer que notre каза, qui dépendait du vilayet d'Alep, a été rattaché en 1923 à Deir-ez-Zor. Cette annexion est préjudiciable à nos intérêts. Détachés du vilayet d'Alep, nous n'espérons aucun progrès pour notre commerce ni pour notre agriculture. »*

(Archives diplomatiques, Nantes, dossier 546-7, pétition de Raqqa, 28 février 1930.)

Aucune suite ne fut donnée à cette pétition. La raison majeure en fut que les mêmes tribus habitaient le *caza* de Raqqa et le vilayet de Deir-ez-Zor, dans une « région de l'Euphrate » qu'il fallait séparer d'Alep. Il ressort de ces textes mandataires que l'impératif de contrôle des tribus prima sur le développement de l'activité économique dans le *caza* de Raqqa, considéré comme encore très pastoral et à la population insuffisamment sédentarisée. Cet impératif se reflète dans la vie politique du *caza* sous le Mandat, où les nomades et quelques groupes minoritaires furent favorisés au détriment des commerçants et des grandes familles citadines.

### 3. LES COMPOSANTES DE LA VIE POLITIQUE RAQQOISE SOUS LE MANDAT ET LE CHOIX DES NOMADES

Le principe de l'organisation d'élections par les autorités mandataires fut accepté au sein de la ville de Raqqa qui comptait quelques notables alphabétisés qui avaient noué des liens avec les nationalistes lors de la révolution arabe de Fayçal. Mais la mise en œuvre de cette organisation se révéla particulièrement délicate dans les campagnes et les steppes. Les officiers du Mandat se heurtèrent à des refus de recensement de la part des tribus et durent se limiter à demander aux autorités administratives locales de fournir des listes électorales numériques au lieu de listes nominatives, tant la tribu demeurait encore importante<sup>38</sup>. Devant les conflits internes qui divisaient Raqqa en deux factions, et qui se manifestaient à l'occasion de la répartition des terres collectives et des fonctions administratives, le Mandat continua de s'appuyer sur les grands nomades Fed'an et Shammār. Ce qui eut d'étonnantes conséquences pour les néo-citadins de Raqqa.

#### 3.1. LE SOUTIEN APPORTÉ PAR LES AUTORITÉS MANDATAIRES AUX CHEFS NOMADES : LE RÔLE DES REPRÉSENTATIONS ORIENTALISTES

A l'occasion de l'élection des députés, les autorités du Mandat accordèrent un soutien systématique aux grands nomades. Ce fut tout particulièrement le cas Mujhim Ibn Muhayd. En octobre 1923, l'émir Mujhim est élu député pour le *caza* de Raqqa à l'unanimité des voix (20). Selon les instructions du gouverneur général de l'État d'Alep, le député de Raqqa représente tous les nomades du sanjak de Deir-ez-Zor. En 1927, le nouveau député du *caza* de Raqqa est le Cheikh Soan des Sabkha. Les grands chefs de tribus Shammār et 'Anaza, dotés de terres et d'allocations par le Mandat, occupèrent des fonctions de députés. En 1932, Mujhim ibn Muhayd est l'un des trois députés de la circonscription de Deir-ez-Zor. En 1936, il est élu

38. « Avoir un représentant est pour eux une chose que nous ne pouvons arriver encore à leur faire comprendre. La tribu ne comprend que son chef et n'obéit qu'à lui. » (SHAT, 4H85, BR 20, 17-18 février 1925.)

député « *des tribus de Jazīra* », tandis que le chef Shammār Dahem al-Hādī devient député des « *tribus de Jazīra et de l'Euphrate* ».

Les Français choisirent de s'appuyer sur les Fed'an, éleveurs chameliers nombreux et mobiles, pour leur structure socio-politique paramilitaire et des « prétentions idéologiques à la noblesse » (KHALAF, 1981 : 53). Les semi-nomades eurent un statut juridique distinct des grands nomades auxquels des vertus aristocratiques furent attribuées. Une vision orientaliste répandue des grands nomades en faisait les détenteurs des vertus arabes authentiques, contrairement aux Arabes sédentarisés ou en cours de sédentarisation. Mais malgré tout, les nomades de Syrie ne bénéficient pas de la même considération que les grands touaregs d'Algérie, auxquels ils sont nominativement comparés<sup>39</sup>

La comparaison est d'autant plus intéressante que les officiers avaient souvent eu une expérience en Algérie, et que la Syrie est comparée à une « Algérie asiatique » dans le *Nouvel Atlas Larousse* de 1924<sup>40</sup>. Dès les années trente, les orientalistes Massignon et Boucheman mirent en garde les autorités sur les modalités de mise en valeur des zones de sédentarisation qui risquaient de tourner à « l'exploitation des sédentarisés et à la transformation du métayage en un servage larvé » (CHARLES, 1942 : 95). Les chefs de tribus employèrent des métayers semi-nomades, ou s'empressèrent de vendre leurs terres. À la différence des autorités militaires et des services de renseignement, ces chercheurs voulurent miser sur une certaine noblesse tribale, seul contrepoids à l'exploitation des capitalistes alépins. À la fin du Mandat, le père Henri Charles préconisa de valoriser la « féodalité désertique » qui savait « pratiquer encore le devoir social de la richesse » comme intermédiaire entre le capitaliste citadin et le fellah. La clef de la sédentarisation devait résider dans l'investissement des capitaux de cette féodalité dans les installations agraires.

*« Il est à noter que les autorités ont toujours été dupées dans leurs tentatives de sédentarisation : tous les terrains domaniaux cultivables mis à la disposition des tribus ont évidemment été acceptés avec bonne grâce par les chefs, mais qu'il a bien fallu se rendre compte que ces derniers y ont installé, pour leur propre compte, des domestiques sédentaires et non des nomades. Du reste, le bédouin ne saurait s'adapter à la vie sédentaire, il aime son métier et s'honore de ne pas être un fellah. Soyons bien persuadés que les nomades demeurent dans l'État syrien aussi utiles que les sédentaires, qu'ils ne disparaissent pas et que leur sédentarisation totale présenterait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. »*

*Les tribus nomades de l'État de Syrie, Délégation générale de la France combattante au Levant, Inspection des mouvances bédouines de Syrie, Lettres françaises, Beyrouth (mars 1943).*

Le soutien mandataire aux nomades eut des incidences sur la vie politique de Raqqa.

39. On lit ainsi « *Sans entrer en lutte avec les chefs existants, ne pas perdre de vue qu'ils ne sont en rien comparables aux chefs algériens et marocains et sont en réalité des chefs de rezzous* ». (Nantes, fonds Syrie-Liban, série 546:7, instructions pour l'officier des Services de Renseignements de Rakka, 6-12-1921, signé De Lamotte).

40. « Rénovée par l'administration européenne, la Syrie pourra devenir une "Algérie asiatique", grand centre économique méditerranéen et pays de contact et de pénétration entre l'Europe et l'Islam », *Nouvel Atlas*, Larousse, Paris, p. 246 (KHADER, 1984 : 114).

### 3.2. UNE VIE POLITIQUE MUNICIPALE RYTHMÉE PAR LES CONFLITS ENTRE KURDES ET 'ASHARIN ET ARBITRÉE PAR LES NOMADES !

Au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les deux rassemblements kurde et 'asharīn organisaient la vie sociale et politique de Raqqa, et négociaient les postes administratifs avec le Mandat. Les Ka'kajī étaient la principale famille du parti kurde, ayant donné plusieurs présidents à la municipalité de Raqqa. Ils étaient pro-mandataires, et vivaient de leur rente foncière. Les 'Ujaily constituaient l'opposition nationaliste arabe au Mandat et étaient très suspectés par la France. Plusieurs compte rendus d'élections municipales et rapports mandataires témoignent de la rivalité de ces deux factions. En 1922, 'Ubeid Agha al-Ka'kajī est nommé président de la municipalité de Raqqa. Les membres de la famille 'Ujaily tentèrent en vain d'avoir des postes administratifs. En décembre 1923, lors des opérations électorales pour le renouvellement par moitié du conseil municipal de Raqqa, les deux partis en présence sont ceux des Ka'kajī et des 'Ujaily.

Aux élections de 1928, 'Ubeid Agha al-Ka'kajī fut de nouveau élu président de la municipalité, au second tour (33 voix sur 61 électeurs), devant Mohammed al-Faraj des Walda (19 voix), Cheikh Soan des Sabkha (9 voix) ; le cheikh Fawzi al-Fawaz et Ahmed Kadri el 'Ujaily ayant été éliminés. Mohammed al-Faraj considéra que le siège devait lui revenir du fait des malveillances du secrétaire chargé d'inscrire les votes des électeurs illettrés. Il mena une campagne contre 'Ubeid Agha pendant plusieurs mois, afin de regagner de l'influence au sein de sa propre tribu, à un moment où les *moukhtar* avaient envoyé aux autorités du Mandat une pétition en faveur de Chuakh al-Boursan. En juillet 1928, l'élection de 'Ubeid Agha Ka'kajī comme député et président de la municipalité n'est toujours pas validée. Celui-ci sollicite le soutien de l'émir Fed'an Mujhim ibn Muhayd, qui le lui accorda contre le remboursement à Mohammed al-Faraj de ses dépenses électorales. Dans le même temps, l'émir recevait l'hospitalité des 'Ujaily, hostiles au Mandat. Un an après, les rivalités politiques entre clans se poursuivaient encore. Lors des élections législatives de 1932, les deux députés élus pour Raqqa sont Hamad al-Khuja et 'Ubeid Ka'kajī, qui est réélu<sup>41</sup>.

Ce ne fut que lors des élections autonomes de 1936 que Mohammed Faraj des Walda prit sa revanche en devenant député de Raqqa, aux côtés de Muhawich al-'Ujaily et Mujhim Bachīr al-Huwaydī des 'Afadla, parmi 104 nouveaux députés syriens<sup>42</sup>. Dès 1936, ce sont des chefs nomades qui prennent le relais du mouvement nationaliste dans l'Est syrien. En mai 1936, alors que la France vient de signer un accord d'autonomie avec la Syrie, les *mohafaza* de l'Euphrate et de Jazīra sont le lieu de tractations entre le mouvement autonomiste kurde et chrétien et les nationalistes soutenus par les notables urbains de Deir-ez-Zor et Raqqa. Leur leader est Daham al-Hadi, chef de la tribu des Shammār Khorsa qui s'efforce de rallier les tribus arabes nomades et semi-sédentaires du Nord-Est syrien<sup>43</sup>. Les fonctionnaires du Sérail, originaires d'Alep et de Deir-ez-Zor, sont au Bloc nationaliste. En 1940, à la mort de 'Ubeid

41. AFFACH, 1988, p. 26.

42. AFFACH, 1988, p. 28.

43. SHAT, carton 7N1047, BH 18 (Beyrouth, 24 avril - 1<sup>er</sup> mai 1936).

Agha al-Ka'kaji, c'est son frère Hassan Agha qui est élu président de la municipalité de Raqqa dans des conditions de corruption notable. Les 'Ujaily sont encore considérés de manière suspecte. Ce n'est qu'à partir de 1941, une fois l'Indépendance acceptée et en cours, que les officiers du Mandat considérèrent les capacités gestionnaires des 'Ujaily.

À lire les bulletins de renseignement de l'armée du Levant, un renversement commence à s'opérer dans les relations de rapport de pouvoir entre citadins et nomades. En 1941, les agents de renseignement ont pour consigne de contrôler non plus les tribus, comme dans le nord du *caza*, mais les citadins de Raqqa, qui détiennent un certain pouvoir sur les tribus de l'Euphrate<sup>44</sup>. Les citadins se livrent d'ailleurs à des trafics transfrontaliers en toute impunité. Au cours de la deuxième guerre mondiale, sous la double administration britannique et française, les commerçants raqqois aidés de tribus intensifièrent les mouvements de contrebande. Du pétrole, des tissus, du café et du thé étaient vendus en Turquie, tandis que des troupeaux, des armes et de l'or (sous forme de livres turques) transitaient par Raqqa. La contrebande des armes faisait intervenir les Soukhniotes qui dirigeaient la nuit des mulets, chargés chacun de huit fusils, vers Sabkha où tout était vendu aussitôt<sup>45</sup>. Les grands flux d'armes passaient par Tell Abiad, sous la protection du chef Fed'an Khorsa Abdul Razzak al-Omayer, « *protecteur officiellement reconnu de tous les éléments suspects ou dangereux de la frontière* ». Mais les officiers préférèrent ne pas s'en prendre aux chefs de tribus, n'arrêtant que les vendeurs et acheteurs non chefs de fractions.

Elections	Noms des députés	Nom de tribu ou de ville
1923	Mujhim ibn Muhayd	<i>Fed'an</i>
1927	Cheikh Soan	<i>Sabkha</i>
1928	'Ubeid Ka'kajī	Raqqa
1932	'Ubeid Ka'kajī Ahmad al-Khuja	Raqqa Jarablus
1936	Muhawich al-'Ujaily Mujhim Bachīr al-Huwaydī Mohammed al-Faraj	Raqqa ' <i>Afadla</i> <i>Walda</i>
1943	Mujhim Bachīr al-Huwaydī Ahmad al-Khuja Barakat Faraj	' <i>Afadla</i> Jarablus <i>Walda</i>

(Source : AFFACH, 1988 et archives SHAT)

Tableau 4 : Nom et origine des députés de la circonscription de Raqqa (1923-1946).

44. « *Si à Tell Abiad, qui contrôle les tribus façonne à sa guise la mentalité des habitants du bourg, à l'inverse qui tient en mains les citadins de Rakka manœuvre bien des ficelles de la politique tribale le long de l'Euphrate. L'agitation Afadlé-Oueldé-Sabkha que je vous ai signalée au cours d'un mois d'octobre reste ainsi connexe de l'état d'esprit qui prévaut aujourd'hui dans la ville de Rakka. Rakka subit la triple influence des fonctionnaires du parti kurde que dirige Hassan Agha el Kakadjī, président de la municipalité et du parti Acharine ayant à sa tête Wehbi el Adjeli, ancien député nationaliste à la chambre syrienne.* » Nantes, Fonds Syrie-Liban, série 2133, « Analyse de la situation politique de Raqqa. »

45. SHAT, carton 4H413, rapport du sous-lieutenant Prochasson, officier des services spéciaux, chef des postes de Rakka et de Tell Abiad, daté du 28 octobre 1941.

### 3.3. LES CONFLITS ENTRE NOMADES ET CITADINS À RAQQA

L'année 1941 fut celle de la reprise de la guerre entre Walda et 'Afadla, qui fit plusieurs centaines de morts, à un moment où la région était divisée en « *Fichi wa Gauli* », c'est-à-dire pro-Vichy ou pro-de Gaulle. Les rezzous continuèrent jusqu'à l'Indépendance dans le *caza* : en 1941, une centaine de Walda furent massacrés par les Fed'an auxquels ils refusèrent la *khuwa*. Cette année fut celle d'une révolte bédouine contre la ville, qui a laissé un très mauvais souvenir à Raqqa. Pendant une journée, le camp français et les archives furent pillés, les prisonniers de droit commun libérés. Cet épisode de sombre mémoire a été nommé « le gouvernement Ghaffanī », du nom d'un des pilleurs. La ville fut soumise aux attaques des *shawī* 'Afadla.

*« L'année 1941 fut celle de l'anarchie dans la ville (al-falta) divisée entre pro-Foch et pro-de Gaulle (Fichi wa gauli). Nagib Germanos, un officier syrien pro-Foch a bombardé la ville contre l'arrivée des Anglais. Les gens des villages et de la ville ont pillé le quartier des Français, le campement militaire de Sakana, et ont volé tous les salaires. Haj Saleh a animé cette anarchie, et Ghaffan qui a brûlé toutes les archives. Il était de Kasr 'Afnan. On a appelé cela le gouvernement 'afnani. Il a libéré une partie des prisonniers en faisant le choix suivant : "Tu es un voleur ? Tu sors. Tu es un politique ? Tu restes". C'était une histoire à la "viva Zapata". Les bédouins sont haïs à Raqqa et dans les villages. »* (al-badu makrūhīn bil-Raqqa wal-qurra.)

(un écrivain de Raqqa, juin 2001)

Ces semi-nomades sédentarisés conservaient des pratiques et des idéaux d'indépendance de nomades, qui les différenciaient des familles de Raqqa en train de se citadiniser. On peut y voir le dernier soubressaut de ce processus d'osmose entre mondes opposés qui caractérise l'Est syrien pour Jacques Weulersse : « ... le Bédouin se faisant sédentaire, mais le sédentaire adoptant les conceptions bédouines. C'est donc en ces régions déshéritées que s'opère, au feu du ciel et au souffle du khamsin, cet alliage étonnant de la tribu et de la cité, du pasteur et du caravanier, du nomadisme et du jardin, d'où est née la civilisation arabe. » (WEULERSSE, 1946 : 300.)

Dans cette période de guerre, les Français décidèrent de continuer de s'appuyer sur les nomades Fed'an, et notamment l'émir Mujhim ibn Muhayd. Un cheikh walda m'a raconté comment le général de Gaulle organisa une réunion des chefs de tribus pour le soutenir contre les Allemands. Lors des élections de la Chambre syrienne de 1943 pour le député de Raqqa, les noms de Kadri Sattaf, secrétaire de l'émir Mujhim et du président de la municipalité, Hassan Agha Ka'kaji, circulent, mais les autorités mandataires préférèrent de nouveau Mujhim. Les deux députés élus pour le *mohafaza* de l'Euphrate sont l'émir Mujhim ibn Muhayd, chef des Fed'an Wald, et le cheikh Abdulaziz ibn Gaichich chef des Fed'an Khorsa. Dans le *caza* de Raqqa, il s'agit de Ahmad al-Khuja de Jarablus, de Barakat Faraj (Walda) et de Mujhim Bachir al Huwaydi (des 'Afadla).

## CONCLUSION

Soucieux de maîtriser l'axe de communication mésopotamien et de favoriser la sédentarisation et le développement agricole du Moyen-Euphrate, les Ottomans, puis les officiers du Mandat, menèrent une politique ambiguë consistant à taxer les tribus nomades tout en dotant leurs chefs en terres ; à interdire les rezzous tout en les tolérant ; à favoriser le développement agricole en dotant les grands chefs de superficies à faire mettre en valeur par leurs inféodés. À côté des villages de sédentarisation des Walda, 'Afadla et Sabkha sur l'Euphrate, de vastes structures latifundiaires se développèrent dans la steppe dans le bassin versant du Balikh, possédées par des grands chefs nomades et louées à des investisseurs alépins et raqqois. Le long du Balikh, ces nouveaux propriétaires entrèrent en concurrence avec les Turkmènes et les Arméniens d'une colonie de la SDN.

Une politique pro-nomade, marquée d'un sceau orientaliste, conforta sur le plan administratif et judiciaire les bases foncières de l'assise des chefs Fed'an, au point que Mujhim ibn Muhayd fut sollicité comme arbitre de la vie politique municipale de Raqqa. Les conflits entre nouveaux propriétaires citadins se traduisirent dans la division de la ville en deux fractions, Kurdes et 'Asharīn, les premiers étant soutenus par le Mandat. Au cours de la deuxième guerre mondiale, eut lieu la dernière révolte bédouine contre la ville, marquant un changement d'ordre social au sein de Raqqa. À l'Indépendance, Raqqa était une petite ville commerçante placée dans la dépendance économique d'Alep dans celle administrative de Deir-ez-Zor, et qui tentait de développer son emprise sur les campagnes par le biais des prêts agricoles et des moto-pompes.

Pour les intellectuels raqqois, le Mandat français n'a pas contribué au développement de la région. Pour justifier leur position, ils reprennent les arguments selon lesquels la France, jalouse de l'Angleterre qui contrôlait les ressources pétrolières de l'Irak, a seulement tenté en Syrie d'écouler ses biens manufacturés en bloquant tout développement industriel et agricole par une politique douanière restrictive (ZAKARIYA, 1984 : 9). La preuve de ce non-développement serait apportée par le fait que les Français n'ont pas construit de pont sur l'Euphrate, ce qui aurait permis à Raqqa de contrôler les traversées du fleuve, comme ils l'ont fait à Deir-ez-Zor. Le premier pont établi à Raqqa fut l'œuvre de l'armée britannique. Bâti en trois mois en 1942, il est surnommé le « pont du courage ». Selon un intellectuel raqqois, « *la construction du pont sur l'Euphrate en 1942 fut l'événement majeur pour l'histoire de la ville car il a ouvert Raqqa à la Syrie (fataḥa Raqqa 'alā Sūrya)* ».

## ANNEXE N° 1

Liste des villages de sédentarisation dans le *caza* de Raqqa en 1908 :*Walda de Jazira :*

*Ja'bar, Hawij Saghir, Safra, Wasita, Hawij Kabir, Muraybet, Hawish, Tawi, Rumeila, Shams ed-Din, Suweida, Labada, Jadid, al-Kajz, Bedrana, Ramala, Hallu, Kdeiran, Shahar, Shakhia, Houija ; Hallu Mazra', Qura Mazra' . Soit 21 villages et 2 fermes.*

*Walda de Shamia :*

*Dibsi Faraj, Dibsi 'Afnan, Ghazala, Krein, Abu Hureira, Waghfa, 'Aid, Safra, Hanida, Kasra, Ratla, Hammam, Nahala ; Ma'izila Mazra' . Soit 13 villages et une ferme.*

*'Afadla :*

*Hleissat Ma'amara, Hleissat 'Abid al-'Ayn, Hleissat Jadadsa, Hasn el-Hamda, Raqqa Samra, Hamra Madlaj al-Nasser, Hamra Madj Ghanam, Hamra Bila Ism, Hamra Jamasa, 'Afiat, Hamra Jamasa Muheirat, Hamra Murabi', Said el-Chaikh, Hamra Murabi' 'Abd el-Satar, Bila Ism Kusa Ismail, Fatsa, 'Ain Rashid, Fatsa Musa Rashid, Fatsa Halal Kadru, Fatsa 'Aliat, Jadida Khabour, Jadid Kahit, Khas Sa'il, Khas Hamra Huwaj 'Awad, Khas 'Ajil, soit 7 villages et 18 fermes.*

*Villages sur le Balikh :*

*Ranam Aldaha, 'Ain 'Issa, Tell Saman, Hallu, Ziyab Shlash, Ziyab Karim, Salhabiya, Nakib, Raman, Hamamiat, Kherbat Khorsa, Lakas, Abu Sharb, Ya'as, Du'iyā Marj, Buakiya, Mara'na, soit 23 villages et une ferme.*

*Le total des villages et fermes du caza de Raqqa s'élève à 84.*

*(Salname-i Haleb, sana 1326, Imprimerie nationale d'Alep, p. 530)*

## ANNEXE N° 2

## Liste des villages de sédentarisation sur l'Euphrate et le Balikh en 1942 :

*Walda de Jazira :*

*Mas'udiyya, Remmāla, Rmeyla, Senn Shams ed-dīn, Shams ed-dīn, Tawī, Halāwa, Hwesh, Muraybet, Kasra, Hawij Kabir, Hawij Saghir, Moshrefa, Wasta, Sabhar, Safra, Zreijya, Ja'bar, Suweida, Gebwaba, Kdeiran.*

*Walda de Shamia :*

*Dibsi Faraj, Dibsi 'Afnan, Ghazala, Mieziya, Sahal, Nammala, Waqfa, Hawij 'Ali, Krein, 'Ayyad 'Ali, Ayyad Hammud, Tabqa, Safsafa, Humeida, Hammam, Abu Gbwe.*

*'Afadla sur l'Euphrate :*

*Kasr Jumra, Kasr 'Afnan, Kasr Nafa, Ratla, Hleissat, Mashlab, Hamra Ghanam, Hamra Jamasa, Hamra Nasser, Hamra, Fatsa Dib, Fatsa Mahmud, Fatsa Isma'il, Jedida Khabur, Khas 'Ajil, Khas Dakkur.*

*'Afadla sur le Balikh :*

*(rive droite) Tell Samman, Marj 'Issa Sebli, Marj Darwish, Marj Abdallah, Hazima, 'Abbud, Ajfar, Jarwa, Homeima, Rhiyat, Swele, Nakib, Zej, Boga, Mraja ;  
(rive gauche) Khnes, Telet Khnes, Galta, Shnina, Boetiya, Helu, Wiyya, Motmassi, Tell Zaydan*

*Sabkha :*

*'Akshershe, Rhabi, Sabkha, Jebli, Zor Shammar, Meshrife, Albu Hamad, Moghla, Khamissiye, Suweida.*

*(CHARLES, La sédentarisation entre Euphrate et Balikh, Paris, 1942, 99 p.)*

## ANNEXE N° 3

Gîtes d'étapes de l'armée du Levant dans le *caza* de Raqqa en 1931 :

Village	Population	Noms des propriétaires	Remarques
Sur l'Euphrate, route Alep - Deir-ez-Zor :			
Abu Hureira	40 à 45 familles des Walda de Chamia	Ibrahim el-Hamud de la tribu Walda de Chamia	un khan, terrains alluvionnaires
Hamman	50 familles de la tribu Walda	<i>moukhtar</i> Khalaf et Aly Zeitar	ancien siège de <i>nahia</i> ottoman.
Sabkha	800 habitants de la tribu Sabkha	<i>moukhtar</i> Hammoud el-Ogla el-Khalaf	siège de <i>nahia</i> , deux <i>khans</i> , 30 épicerie
Ma'dan	entre 30 et 35 familles		<i>moukhtar</i> Mohammed Ali
Sur l'Euphrate, piste Deir-ez-Zor - Alep :			
Salhabia	entre 30 et 35 familles		<i>moukhtar</i> Mohammed Abdul-Hadi
Ja'bar	500 personnes tribu Walda	Mahmoud el-Khamri, parent du chef	
Mouraybet	450 habitants	Charles Smith, fraction Ja'bat, Bader Khan d'Alep	village récent
Chams ed Dine	500 habitants Walda de Jazira	Chaouakh el-Ahmed el-Boursan, chef de la tribu.	fondé vers 1870, tentes en hiver, sibat en été
Jadida	450 habitants	Mohamed Khabour, fraction Baratch 'Afadla.	3 puits
Khas	200 habitants		<i>moukhtar</i> Abdallah el-Adjil
Sur le Balikh, piste Raqqa - Tell Abiad :			
Raqqa	3000 habitants dont 150 Arméniens et 50 Syriaques catholiques		vie agitée par les rivalités de quelques clans politiques
Tell Saman	500 personnes dont 150 Arméniens	famille de Hajem ibn Muhayd	caracol turc et colonie arménienne
Kherbet er Reuz	500 habitants dont 150 Arméniens	héritiers d'Ismail Hajiman des Tay-Djeddaoui d'Ourfa, et Fouad Bey commandant turc	au printemps le village est abandonné, l'instituteur est arménien
Ain Arous	150 familles dont 30 arméniennes.	Les terres appartiennent à Meguerditch et au docteur Zakaria Kilidjian.	on y trouve la fontaine d'Abraham et le tombeau de Sarah.
Tell Abiad	300 habitants dont 140 chrétiens		sur la voie ferrée de Bagdad, deux cafés, une école, quinze épicerie
Le long de la frontière, piste Tell Abiad - Benderkhan :			
Tell Akhdar	150 habitants arabes		<i>moukhtar</i> Mohamed Khalil el-Araj
Kuperlik	100 habitants « arabes et kurdes »		le village a un puits central
Zarzouri	200 habitants		près voie ferrée
Benderkhan	300 habitants tribu Jarada des Jeiss	Ibrahim el-Jeradi des Bu Jarad	

(source : Archives diplomatiques de Nantes, Fonds Syrie-Liban, série 2133)

## BIBLIOGRAPHIE

- ABABSA, (M.)  
2001 « La *maqāfa* à Raqqa : mutation d'un lieu de sociabilité tribale en attribut de notabilité citadine », in *Géographie et Cultures*, n° 39, Paris : L'Harmattan, Paris, p. 17-36.
- AFFACH,  
1988 *Majlis sha'b fi Sūrya*, Dar Ibn Hani, Damas, 218 p.
- AL-'UJAILY, (A.)  
1965 *Aḥādīth al-'Ashiyyāt*, Damas, 140 p.
- AMIN, (S.)  
1982 *Irak et Syrie. 1960-1980*, les Éditions de Minuit, Paris, 148 p.
- Archives diplomatiques de Nantes, fonds Syrie-Liban, série 2133.
- AYYACH, (A.)  
1971 « *Al-Ḥayat al-ijtimā'īya* (la vie sociale) », in *Raqqa*, numéro spécial de la revue *'Umran*, n° 37-38, Damas, 231 p.
- BATATU, (H.)  
1999 *Syria's Peasantry, the Descendants of its Lesser Rural Notables, and their Politics*, Princeton University Press, Princeton, 414 p.
- CHARLES, (H.)  
1942 *La sédentarisation entre Euphrate et Balikh*, Beyrouth, 99 p.
- Coll.*,  
1992 *Raqqa, durrat al-furāt (Raqqa, perle de l'Euphrate)*, Gouvernorat, Raqqa, 440 p.
- CUINET, (V.)  
1891 *La Turquie d'Asie. Géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie Mineure*, Leroux, Paris.
- DEHEUWELS, (L.W.) & FARRA (S.)  
1979 *Les recherches de Sonia Farra sur la croissance d'une ville moyenne dans la Syrie d'aujourd'hui : Raqqa et ses dimensions sociales*, mémoire de maîtrise d'histoire, Paris IV, 181 p.
- HANNOYER, (J.)  
1979 « Essai d'histoire socio-économique des villages de la basse-vallée de l'Euphrate », in *Revue de géographie de Lyon*, tome 54, n° 3, p. 271-282.  
1980 « Le monde rural avant les réformes », in RAYMOND, A., *La Syrie d'aujourd'hui*, CEROAC, éditions du CNRS, Paris.  
1982 *Campagnes et pouvoirs en Syrie, l'étude de Deir-ez-Zor*, thèse de sociologie, EHESS.  
1993 « Politique des notables en Syrie : la naissance d'une ville (Deyr al-Zōr, 1850-1921) », in *Bulletin d'Études Orientales : Le Nord-Est syrien*, tome XLI-XLII, année 1989-90, Damas, p.113-142.

- HINNEBUSH, (R. A.)  
 1989 *Peasant and Bureaucracy in Bathist Syria. The political economy of rural development*, Westview Press, Boulder , 325 p.
- KHADER, (B.)  
 1984 *La question agraire dans les pays arabes. Le cas de la Syrie*, CIACO éditeur, Louvain 631 p.
- KHALAF, (S.)  
 1981 *Family, village and political party : articulation of social change in contemporary rural Syria*, University of California at Los Angeles, Faculty of Anthropology, PhD Thesis.  
 1991 « Land Reform and Classes Structure in Rural Syria », in R. ANTOUN & D.QUATAERT (eds), *Syria : Society, Culture and Policy*, State University of New York Press, Albany, p. 63-78.
- KHOURY, (Ph.S.)  
 1987 *Syria and the French Mandate. The politics of Arab nationalism, 1920-1945*, I.B. Tauris & Co Ltd, London , 698 p.
- LACAZE, (M.)  
 1987 *Les nomades et la question des frontières en Syrie à l'époque du Mandat français*. mémoire de maîtrise sous la direction de D. Chevallier, Université Paris IV.
- LATRON, (A.)  
 1936 *La vie rurale en Syrie et au Liban. Étude d'économie sociale*, Mémoires de l'Institut Français de Damas, Beyrouth.
- LEWIS, (N.)  
 1987 *Nomads and Settlers in Syria and Jordan. 1800-1980*, Cambridge University Press, London, 249 p.
- MÉTRAL, (F.) et (J.)  
 1989 « Sukhné, une ville dans la steppe, la tribu dans la ville », in *Le nomade, l'oasis et la ville*, Cahiers d'URBAMA, n° 20, Tours, p. 153-172.
- MULLER, (V.)  
 1931 *En Syrie avec les bédouins. Les tribus du désert*, Leroux, Paris, 347 p.
- S.H.A.T. (service historique de l'armée de Terre, dossiers de l'armée du Levant), Château de Vincennes.
- VELUD, (C.)  
 1991 *Une expérience d'administration régionale en Syrie durant le Mandat français : conquête, colonisation et mise en valeur de la Gezira (1920-1936)*, thèse de Doctorat d'histoire, Université Lyon II.  
 1993 « La politique mandataire à l'égard des tribus et des zones de steppe en Syrie : l'exemple de la Jézireh », in BOCCO, R., JAUBERT, R., MÉTRAL, F., *Steppes d'Arabies. État, pasteurs, agriculteurs et commerçants : le devenir des zones sèches*, P.U.F, Paris, p. 61-86.  
 1995 « Syrie, État mandataire, mouvement national et tribus (1920-1936) », in *Maghreb-Machrek*, La documentation française, Paris, n° 147.

- WEULERSSE, (J.)  
1946 *Paysans de Syrie et du Proche-Orient*, Gallimard, Paris, 329 p.
- ZAKARIYA, (A.)  
1983 *'Asha'ir ash-Shām* (les tribus de Syrie), Dar al-Fikr, Damas, 648 p.
- ZAKARIYA, (K.)  
1984 *Some Peculiarities of the Class Construction in the Syrian Society*, Institute of Developing Economies, M.E.S. Series No.12, Japan, 69 p.